

Entretien avec M. Léopold BOISSIER,
Président du Comité international de la Croix-Rouge,
le mardi 26 janvier 1960, à 14 h. 30

Nous nous entretenons pour commencer du projet de règles et de la pétition du Conseil suisse des associations pour la paix.

M. Boissier me confirme l'opinion exprimée dans la lettre qu'il a adressée au Département politique le 4 janvier 1960. Il estime qu'il serait inopportun d'envisager pour le moment une nouvelle démarche auprès des Gouvernements en vue d'obtenir un avis de leur part sur le projet de règles qui leur a été soumis. Il ne faut pas pousser le projet de règles. Une conférence diplomatique aboutirait à peu près certainement à un échec.

Il est convenu avec M. Boissier qu'en vue des discussions qui doivent avoir lieu au sein des Commissions des affaires étrangères sur la pétition du Conseil suisse des associations pour la paix, il m'enverra une note résumant le point de vue du CICR.

M. Boissier n'a pas eu connaissance de la lettre et du mémoire que le Colonel divisionnaire Karl Brunner a adressé à M. de Rham le 8 janvier 1960 au sujet du projet de règles. Il pense qu'il serait prématuré d'envisager dès maintenant une convention qui réglerait toutes les questions relatives à la protection de la population civile, en laissant de côté celles se rapportant à la guerre atomique. Je conviens avec M. Boissier que nous lui enverrons une copie du mémoire de M. Brunner du 6 janvier en le priant de nous faire part confidentiellement de ses observations.

./.



M. Boissier me parle ensuite de l'avance de 3 millions faite au CICR par la Confédération dans les années qui ont suivi immédiatement la fin de la guerre. Ces 3 millions figurent toujours au passif du CICR. M. Boissier me demande si cette question ne devrait pas faire l'objet d'une discussion et éventuellement d'un règlement définitif. Cette somme de 3 millions a été prélevée sur un crédit de 7,5 millions accordé par les Chambres.

Je conviens avec M. Boissier que la Division des Organisations internationales prendra contact avec le CICR pour qu'un représentant de celui-ci vienne à Berne et s'entretienne de cette question avec les O.I. et éventuellement quelqu'un du Département des finances.

M. Boissier me renseigne ensuite sur différentes affaires: transfert de Coréens du Japon en Corée du Nord, publication des rapports du CICR sur les visites de camps de prisonniers en Algérie, action en faveur de prisonniers politiques en Espagne, etc.

h. J.

A la Division des Organisations internationales

en la priant de faire le nécessaire pour l'envoi du mémoire du Colonel divisionnaire Brunner au CICR et pour le règlement de l'avance de 3 millions faite au CICR par la Confédération.

h. J.